

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 19 août 2021

Oui conditionnel aux ordonnances relatives à l'lv. pa. 19.475

Les membres de la Chambre suisse d'agriculture ont adopté aujourd'hui la prise de position de l'Union suisse des paysans sur les ordonnances relatives à l'initiative parlementaire 19.475 « Trajectoire de réduction ». Ils confirment ainsi les objectifs décidés au Parlement visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires et aux pertes d'éléments fertilisants. Toutefois, le projet nécessite des corrections. Les membres ont aussi procédé à l'élection d'Alois Huber, de Wildegg, à la vice-présidence de la faïtière agricole.

Le 21 mars 2021, le Parlement avait adopté l'initiative parlementaire 19.475 pour assurer le degré de protection de l'environnement et de la santé de la population. L'Union suisse des paysans (USP) avait pris part au processus et avait rendu une prise de position allant dans le sens de l'initiative en vue du vote final. Or, les ordonnances mises en consultation ne correspondent qu'en partie aux décisions prises à l'époque. Premièrement, elles n'imposent une fois de plus des règles qu'au secteur agricole. Pour atteindre les objectifs fixés, il faut que les autres secteurs concernés apportent eux aussi leur pierre à l'édifice. Deuxièmement, différents éléments provenant de la PA22+ mise en suspens sont venus s'y ajouter sans qu'ils aient d'influence sur l'atteinte des objectifs. Et troisièmement, la définition des objectifs de réduction des éléments fertilisants relève presque de l'utopie. Après une discussion engagée, les membres de la Chambre suisse d'agriculture (CSA) se sont donc prononcés en faveur d'une réduction de l'azote et du phosphore de 10 % au lieu de 20 %. Ils attendent aussi que le Suisse-Bilanz soit réaligné sur la pratique avant que ne soit réduite la limite de tolérance actuelle de 10 %. En outre, les membres de la CSA estiment que les 3,5 % de surfaces de promotion de la biodiversité gagnés sur les grandes cultures sont sans effet sur les réductions visées dans l'initiative.

Une majorité de la CSA se félicite des nouvelles contributions au système de production et de leur développement. Ces contributions soutiennent l'atteinte des objectifs de réduction. Elle espère à présent une mise en œuvre pratique et pragmatique, de sorte à favoriser cette atteinte et assurer la crédibilité des programmes. Les modifications des ordonnances augmentent la pression économique qui pèse sur les exploitations agricoles. Le Conseil fédéral pense qu'un accroissement de la création de valeur ajoutée sur le marché permet de compenser les pertes qui en résultent. Or, il ne prévoit aucune mesure dans le secteur du marché pour promouvoir les ventes ou sensibiliser les consommateurs. Il y a donc un besoin évident de rattraper ce retard, et les acteurs en aval ont également le devoir d'apporter leur contribution.

Le conseiller national Alois Huber élu nouveau vice-président

La Chambre d'agriculture a rattrapé l'élection d'un nouveau vice-président, reportée en raison du coronavirus. Parmi les quatre candidats, le conseiller national Alois Huber, de Wildegg en Argovie, a remporté la course au cinquième tour. Il succède dès à présent à Hans Frei, qui a dû se retirer pour des raisons d'âge, et rejoint les trois autres membres de la présidence de l'USP. La tradition veut que tous les trois partis bourgeois soient représentés au comité présidentiel de l'Union suisse des paysans. La représentation de l'UDC demeure assurée avec l'élection d'Alois Huber, l'ancien président de la Chambre argovienne d'agriculture.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch